

Contraception d'urgence en officine: transfert vers des institutions spécialisées

INTRODUCTION

La remise de la contraception d'urgence en officine est une contribution importante à la promotion de la santé sexuelle en Suisse et permet un accès facilité à la contraception d'urgence. Avec l'aide de divers outils (cf. **encadré 1**), il est possible de donner suite à la grande majorité des demandes de contraception d'urgence en officine. Si, lors de situation plus complexes, tel n'est pas le cas, les questions suivantes se posent: pour quelles raisons, vers qui et comment transférer ces femmes?

TRANSFERT VERS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES Pour quelles raisons transférer?

Afin d'assurer une prise en charge optimale des femmes qui se présentent à la pharmacie pour une contraception d'urgence, les pharmaciennes et pharmaciens doivent être conscients des limites de leur compétences et, si nécessaire, orienter la femme concernée vers une institution spécialisée. Une insuffisance hépatique sévère ou un syndrome de malabsorption (p. ex. épisode aigu lors de maladie de Crohn) peuvent être des motifs de transfert sans remise préalable de la contraception d'urgence en officine.

Si lors de l'entretien en officine un besoin de conseils approfondis sur les thèmes de la contraception ou des infections sexuellement transmissibles est identifié, un transfert vers un centre spécialisé peut également être judicieux. Afin de ne pas retarder inutilement la prise de la contraception d'urgence, celle-ci doit être remise et prise au plus vite avant le transfert.

Le **tableau 1** (page suivante) résume les diverses raisons pour un transfert en mentionnant si la contraception d'urgence doit être remise au préalable ou non.

Encadré 1: Outils pour la remise de la contraception d'urgence en officine

- Recommandations du groupe IENK pour la remise du lévonorgestrel et de l'ulipristal, 2020
- Protocole pour la remise de la contraception d'urgence orale, IENK et pharmaSuisse, 2021
- Commentaires sur le protocole pour la remise de la contraception d'urgence orale, IENK et pharmaSuisse, 2021
- Procédure différenciée en cas d'utilisation incorrecte de la contraception hormonale, IENK et pharmaSuisse, 2021
- Fiches clientes sur la contraception d'urgence à base de lévonorgestrel et d'ulipristal, i.mail-Offizin, mises à jour en 2021

Tous les documents sont disponibles gratuitement sous <u>www.imail-offizin.ch/fr/CU</u>

Vers qui transférer?

La fondation Santé Sexuelle Suisse est une alliance d'utilité publique de centres de conseil, d'organisations professionnelles et d'experts qui œuvrent dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive en Suisse. L'offre peut fortement varier d'un canton à l'autre. Alors que certains cantons possèdent des centres de conseil spécifiques (planning familial), dans d'autres le mandat de conseil est attribué à l'hôpital cantonal ou universitaire. L'offre des centres spécialisés dépend de leur structure et de la présence ou non de médecins. Alors que certains centres mettent l'accent sur les conseils, d'autres remettent également la contraception d'urgence, voire proposent l'insertion d'un stérilet au cuivre. Les centres spécialisés offrent généralement des entretiens-conseils gratuits et sont tenus au secret médical. Selon l'âge et la situation financière de la femme, certains centres proposent la contraception d'urgence à un tarif réduit voire gratuitement. Si un acte médical s'avère nécessaire, p. ex. l'insertion d'un stérilet au cuivre comme contraception d'urgence, la femme doit être transférée chez un gynécologue, au service de gynécologie d'un hôpital ou vers un centre de santé sexuelle avec personnel médical.

Afin de permettre un transfert rapide en cas de besoin, il est conseillé de se renseigner sur les offres valables dans la région et de nouer un premier contact. Les centres de conseil peuvent être recherchés par région sur www.sante-sexuelle.ch/centres-de-conseil.

Comment transférer?

Les thèmes de santé sexuelle peuvent être difficiles à aborder. Un entretien empathique dans l'espace conseil confidentiel de l'officine est la première étape permettant un conseil plus approfondi. Si un besoin est avéré, la femme doit, en un premier temps, être informée de l'offre et de la recommandation de se rendre dans un centre spécialisé. La recommandation de transfert devrait idéalement se faire par écrit et mentionner les coordonnées des centres de conseil (cf. exemple de la région bâloise en **annexe**). Il est également très important de documenter si la femme a déjà pris la contraception d'urgence avant le transfert. En accord avec la femme, un rendez-vous dans un centre de conseil ou un hôpital devrait être pris directement depuis l'officine. Si la femme ne souhaite pas qu'un rendez-vous soit pris pour elle, une recommandation de transfert écrite peut faciliter la prise de rendez-vous autonome.

www.imail-offizin.ch







Tableau 1: Transfert vers des institutions spécialisées en santé sexuelle	2,3				
		Vers qui	transfé	rer	
Raison du transfert	Remise de la CU en officine	Hôpital (service gynécologique)	Gynécologue*	Centre de conseil	Degré d'urgence
Cliente incapable de discernement	Non	х	Х		+++
RSNP il y a >120 h	Non	х	Х		+++
Insuffisance hépatique sévère	Non	х	Х		+++
Syndrome sévère de malabsorption (p. ex maladie de Crohn)	Non	х	Х		+++
Abus sexuel (soupçonné)	Oui	х	(x)		+++
Risque/soupçon d'infection sexuellement transmissible (IST)	Oui	х	(x)		+++
Moyens financiers insuffisants pour payer la CU	Non	х		Х	+++
Pose d'un stérilet au cuivre (souhait de la patiente ou conseil de la pharmacie)	Non	Х	х		Dans les 5 jours suivant le RSNP
Nécessité de prescription d'une contraception hormonale	Oui		Х		++
Demande fréquente de CU	Oui		Х	Χ	++
Grossesse en cours (test positif)	Non		х	Х	++
Nécessité d'un conseil approfondi sur la contraception	Oui		Х	Х	+
Aucune consultation gynécologique à ce jour	Oui		х	х	+

Abréviations:

CU: contraception d'urgence

(x): option en l'absence d'accès rapide à un hôpital

RSNP: rapport sexuel non protégé

CONCLUSION

A condition que les pharmaciennes et pharmaciens possèdent les connaissances nécessaires, la majorité des questions liées à la contraception d'urgence se laisse résoudre en officine, permettant à la femme concernée de prendre le produit le plus adapté immédiatement sur place à la pharmacie. Certaines situations nécessitent un transfert vers un centre spécialisé, par exemple lors de contre-indications ou lorsque la nécessité d'un conseil plus approfondi est détectée. Avec leurs conseillères qualifiées, les centres de conseil en santé sexuelle se tiennent à disposition pour répondre au mieux aux besoins des femmes. L'offre étant très variable d'un canton à l'autre, nous recommandons à chaque pharmacie de s'informer des offres valables dans sa région et de nouer des premiers contacts pour faciliter un transfert en cas de besoin.

Références

- Information professionnelle ellaOne® et Lévonorgestrel Sandoz®; www.swissmedicinfo.ch
 Recommandations du groupe IENK pour la remise du lévonorgestrel et de l'ulipristal, juin 2020
 Commentaires sur le protocole pour la remise de la contraception d'urgence orale, IENK et pharmaSuisse, janvier 2021

^{*} cabinet ou centre de conseil avec présence d'un/e gynécologue



Annexe: Recommandation écrite de transfert pour une consultation en santé sexuelle (exemple utilisé dans la région bâloise)

	Sexuelle Gesundheit: Überweisung für eine Beratung / Abklärung
Hiermit	: überweisen wir:
Vornam	ne, Nachname:
Geburts	sdatum:
_	
	eine kostenlose Beratung auf Anmeldung Beratung zum Thema Verhütung
	Beratung zum Thema sexuell übertragbare Infektionen
<u>Ber</u> BS:	atungsstellen: Gynäkologische Sozialmedizin / Psychosomatik; Frauenklinik Universitätsspital Basel Spitalstrasse 21; Tel.: 061 328 53 21
BL:	Beratungsstelle für Schwangerschafts- und Beziehungsfragen Liestal Rathausstrasse 6; Tel.: 061 921 60 13
	Beratungsstelle für Schwangerschafts- und Beziehungsfragen Binningen Hauptstrasse 85; Tel.: 061 413 24 00
_	
	eine medizinische Abklärung
	Aufaning daga Triaga in daga Anathalia ining tina Tiragnana anhang mait dag Natfalliantua-antia
	Aufgrund der Triage in der Apotheke wird im Zusammenhang mit der Notfallkontrazeptio eine medizinische Abklärung empfohlen.
	eine medizinische Abklärung empfohlen.
	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar:
	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen:
□ Die	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja Ulipristal Acetat Levonorgestrel
Die	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja Ulipristal Acetat Levonorgestrel Nein
Die	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja
Die	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja
Die Gyn BS: BL:	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja
Die Gyn BS: BL:	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja
Die Gyn BS: BL:	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja
Die Gyn BS: BL:	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar:
Die G <u>Gyr</u> BS: BL:	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar:
Die Gyn BS: BL: Überwe	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja
Die Gyn BS: BL: Überwe	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar:
Die Gyn BS: BL: Überwe Vorge Überw	eine medizinische Abklärung empfohlen. Anderes / Kommentar: Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen: Ja Ulipristal Acetat Levonorgestrel Nein Näkologische Notfall-Aufnahmestellen: Notfall-Aufnahme Frauenklinik, Spitalstrasse 21, Basel; Tel.: 061 328 75 00 Notfall-Aufnahme Kantonsspital Baselland, Rheinstrasse 26, Liestal; Tel.: 061 925 25 25 Disende Person: Überweisende Apotheke: